

Formation RGPD : Répondre à une demande d'exercice des droits des personnes concernées

PLUS D'INFOS

- Contactez-nous

CONTACT REFERENT

- Commercial@ageris-group.com
- +33 3 87 62 06 00

MODALITES D'ACCES

- Inscription en réservant votre place sur une session disponible ou par téléphone, par mail, par demande de contact. Vous recevrez un devis à nous retourner avec votre accord pour confirmer votre inscription.

DELAI D'ACCES

- La durée estimée entre la demande du stagiaire et le début de la formation est de 7 jours (peut être raccourci pour le mode distanciel)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

- Accessible à distance pour les personnes à mobilité réduite
- Pour connaître l'accessibilité aux salles de formation, vous pouvez nous joindre au +33 3 87 62 06 00

REFERENCE

- RGPDDROITSPC

TARIF

- Sur devis

DUREE DE LA FORMATION

- 1 jour – 7 heures

DATES DES SESSIONS

- Sur demande uniquement

FINANCEMENT

- OPCO

FORMULE INTRA-ENTREPRISE

Formulaire : [soumettez votre projet](#)

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Cours théorique
- Exemples concrets
- Evaluation des compétences par un quizz en cours et en fin de formation

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le RGPD et la loi informatique et libertés modifiée mettent au centre de la réglementation les personnes concernées.

Ainsi, l'article 1er de la loi informatique et libertés modifiée dispose que « toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant ». L'article 84 du RGPD prévoit quant à lui qu'une non-conformité en matière de droits des personnes concernées peut être sanctionnée à un niveau le plus élevé (amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 20 000 000 euros ou jusqu'à 4% du CA annuel mondial total).

Afin d'assurer sa conformité, il est donc indispensable de comprendre les droits des personnes concernées, d'en connaître les limites et de mettre en place une organisation interne afin d'être capable de répondre dans les délais et formes impartis aux demandes d'exercice de droits.

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura les compétences pour :

- Connaître les droits des personnes concernées
- Comprendre les conditions de recevabilité et les limites des droits des personnes
- Être capable de mettre en place une organisation interne permettant de s'assurer du traitement efficace des demandes d'exercice de droits
- Répondre à une demande d'exercice de droits à travers des cas pratiques

PUBLIC

DPO – Qualité - Service Juridique – Direction Générale – DRH – DSI.
Tout public souhaitant répondre à une demande d'exercice des droits.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

PROGRAMME DETAILLE

En présentiel/à distance

Chapitre 1 : Rappel du contexte réglementaire

Chapitre 2 : Définition et objet des droits des personnes concernées

- L'information des personnes concernées (articles 13 et 14 RGPD)
- Le droit d'accès et de communication des données (article 15 RGPD)
- Le droit de rectification (article 16 RGPD)
- Le droit à l'effacement ou droit à l'oubli (article 17 RGPD)
- Le droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD)
- Le droit à la portabilité (article 20 RGPD)
- Le droit d'opposition (article 21 RGPD)
- Profilage et décision automatisée (article 22 RGPD)

Chapitre 3 : Éléments structurants permettant de répondre à une demande d'exercice de droit

- Conditions de recevabilité d'une demande d'exercice de droits
- Limites aux droits des personnes concernées
- Forme et délais d'une réponse à une demande d'exercice de droits
- Organisation et procédure à mettre en œuvre pour être capable de répondre à une demande d'exercice des droits

Formation RGPD : Répondre à une demande d'exercice des droits des personnes concernées

- Support de cours remis au stagiaire par mail en fin de formation avec un fond documentaire
- Outil distanciel : Teams

POUR ALLER PLUS LOIN

- RGPD – Mettre en conformité son site Web avec le RGPD
- RGPD – Auditer sa conformité et se préparer à un contrôle de la CNIL

PLUS D'INFOS

- [Contactez-nous](#)

Chapitre 4 : Conséquences d'un défaut de réponse à une demande d'exercice de droits

- Les droits de recours (article 77 et suivants RGPD)
- Le pouvoir de sanctions de la CNIL

Chapitre 5 : Cas pratique

Chapitre 6 : Conclusion de la formation et questions/réponses